

Commune d'HABARCQ

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 05 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 05 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 02/09/2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Christine CHABE, Pierre CHABE, Florent ACTHERGAL, Danièle LALIN, Muriel MOMEUX, Régis DE BERTOULT.

Etait absente : Madame Stéphanie DELATTRE.

Etaient absents ayant donné procuration :

M. Gilles VASSEUR ayant donné procuration à M. Nicolas CAPRON, Mme Lucile PETIT ayant donné procuration à M. Florent ACTHERGAL, M. Maxence GLORIAN ayant donné procuration à Mme Christine CHABE, M. Pierre HENRY ayant donné procuration à M. Pierre CHABE, Mme Valérie FRUMERY ayant donné procuration à M. Sébastien BEUGIN.

Monsieur Pierre CHABE est élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON, maire. Il procède à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que la condition de quorum est remplie.

- :- :- :- :- :- :-

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire fait état de la proposition de groupement de commandes de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois pour l'entretien des réseaux de collecte des eaux pluviales.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition du Président de la Communauté de Communes de mutualiser les coûts pour réaliser l'entretien des réseaux de collecte des eaux pluviales.

Il donne lecture des éléments de la convention constitutive du groupement de commandes et précise que la CCCA propose d'accompagner les communes dans cette démarche en étant le coordonnateur de ce groupement. Elle prendra à sa charge les frais de publicité et les procédures administratives, les prestations réalisées resteront à charge de la commune.

Ces éléments présentés, il propose au conseil de :

- valider le projet de convention constitutive du groupement de commande et autoriser Mr le maire à signer ladite convention,
- valider le principe que la CCCA en soit le coordonnateur du groupement
- préciser les réseaux à entretenir dans le questionnaire envoyé par la CCCA

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les éléments présentés ci-dessus.

ADHESION DE LA COMMUNE DE CAMBLAIN-L'ABBE AU SYNDICAT DES EAUX DES VALLEES DU GY ET DE LA SCARPE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération prise par le Syndicat des eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe dans sa réunion du 28 février 2019, acceptant l'adhésion de la commune de CAMBLAIN-L'ABBE, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il informe l'assemblée que chaque commune membre doit également délibérer pour accepter ces adhésions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de CAMBLAIN L'ABBE au Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe à compter du 1^{er} janvier 2020.

MODIFICATION D'ADRESSE : REMPLACEMENT DU MOT « CHEMIN » PAR « RUE »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier d'une famille Habarcquoise, faisant remarquer les difficultés rencontrées par les habitants des rues, dont l'intitulé de l'adresse est défini par le mot « chemin », notamment lors de la production de justificatifs de domicile auprès de certains organismes, dans le cadre par exemple, d'un renouvellement de pièces d'identité.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée une modification d'adresse et ainsi remplacer le mot « chemin » par « rue ». Il demande au conseil municipal de délibérer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable et approuve cette modification d'adresse.

REALISATION D'UN EMPRUNT TRAVAUX « ARGILIERE » SUITE A LA DELIBERATION DU 13 AVRIL 2018

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 240 000,00 €, ainsi qu'à un prêt relais. Il fait part à l'assemblée de l'offre de financement proposée par la Banque postale avec les Principales caractéristiques du contrat de prêt :

Montant du contrat de prêt : 240 000,00 €

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,94 %

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2019-08 proposées par La Banque Postale, décide, à l'unanimité des membres présents, de souscrire un nouvel emprunt auprès de cet établissement, pour un montant de 240 000 euros et aux conditions énumérées ci-dessus. Il autorise le Maire à signer toutes les pièces correspondantes à la souscription du nouvel emprunt.

PRET RELAIS

Caractéristiques financières du Prêt Relais :

Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	Commune de Habarcq
Objet	Préfinancement des subventions
Nature	Prêt relais
Montant	60 000.00 €
Durée	2 ans à compter de la date de versement des fonds
Taux d'Intérêt	Taux Fixe de 0.370 % l'an*
Base de calcul des intérêts	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts Remboursement du capital in fine

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt relais décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

BUDGET PRIMITIF 2019 – DECISION MODIFICATIVE (subvention IDEALE et matériel équipement mairie)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que suite à la prise en charge du budget primitif de la commune, il convient de régulariser par décision modificative les comptes suivants et demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer pour modifier le budget primitif comme suit :

• SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Au Compte 020 « Dépenses imprévues » : - 2 500 €

Au Compte 2183 - op 28 « Matériel de bureau » : + 2 500 €

Au Compte 020 « Dépenses imprévues » : - 8 000 €

Au compte 2132 - op 23 « Immeuble de rapport » : + 8 000 €

• SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Au compte 657415 « IDEALE » : - 1 500 €

Au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » : + 1 500 €

La subvention attribuée par la commune à l'IDEALE restera identique à celle attribuée pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de modifier le budget primitif comme indiqué ci-dessus.

INFORMATION TRAVAUX EN COURS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un devis pour le ravalement du pignon du bâtiment de l'ancienne poste pour un montant de 10 527,79 € TTC. Les travaux seront réalisés au printemps prochain et les crédits seront prévus au budget primitif de 2020.

Les habitants de la rue des Plantis et rue de l'Argillère ont été invités à une réunion de concertation les 02 et 06 septembre 2019 à 18h00, sur place, afin que leur soit présentater les travaux par l'entreprise SNPC et répondre à leurs interrogations.

Concernant ces travaux, un arrêté de circulation a été pris pour une durée de 3 mois, à compter du 09 septembre 2019.

Les travaux de mise en accessibilité de la mairie et de l'Agence Postale sont terminés ainsi que le ravalement de la façade de l'ancienne poste.

DIVERS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la 30ème Boucle de l'Artois des 13-14-15 septembre 2019. La commune est concernée par le passage de la course cycliste le samedi 14 septembre 2019 entre 14h00 et 15h30. Une liste des signaleurs est ainsi définie et un arrêté municipal a été pris afin de régler la circulation et le stationnement.

Journées du Patrimoine des 21 et 22 septembre 2019 : L'Association ARRRAS revient cette année pour l'ouverture des portes des souterrains. Les visites seront commentées et gratuites. Ouverture le samedi 21 septembre de 14h00 à 18h00 et dimanche 22 septembre de 10h00 à 18h00 non stop. Les réservations s'effectueront par le biais de l'adresse mail de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21H00.

Le Maire,

Nicolas CAPRON